



DCM DU 6 JUILLET 2023

Dossier suivi par :

Hélène HUET

direction.generale@ville-liffre.fr

N° : 2023.178

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, **le 6 juillet** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 30 juin 2023 - **Date d'affichage** : 12 juillet 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

25 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLÉRY, Yannick DANTON, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Serge LE PALAIRE, Grégory PRENVEILLE, Mickaël ROSETZKY, Ronan SALAÜN, et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Claire BRIDEL, Sophie CARADEC, Merlene DÉSILES, Chantal FRANCCANNET, Awena KERLOC'H, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET, Laëtitia NOËL et Anne-Laure OULED-SGHÄÏER.

4 excusés : Monsieur Jonathan RAULT et Mesdames Maëva AMELOT, Julie AUBAUD et Rozenn PIEL.

3 pouvoirs : M. Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Samuel GATTIER), Mme Julie AUBAUD (qui a donné pouvoir à Merlene DÉSILES) et Mme Rozenn PIEL (qui a donné pouvoir à Eric GOSSET).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES

**CESSION D'UNE EMPRISE COMMUNALE – PARCELLE BE 183 – 10, RUE LOUIS PASTEUR
AU PROFIT DE M. ET MME ADOLPHE GAUTIER**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

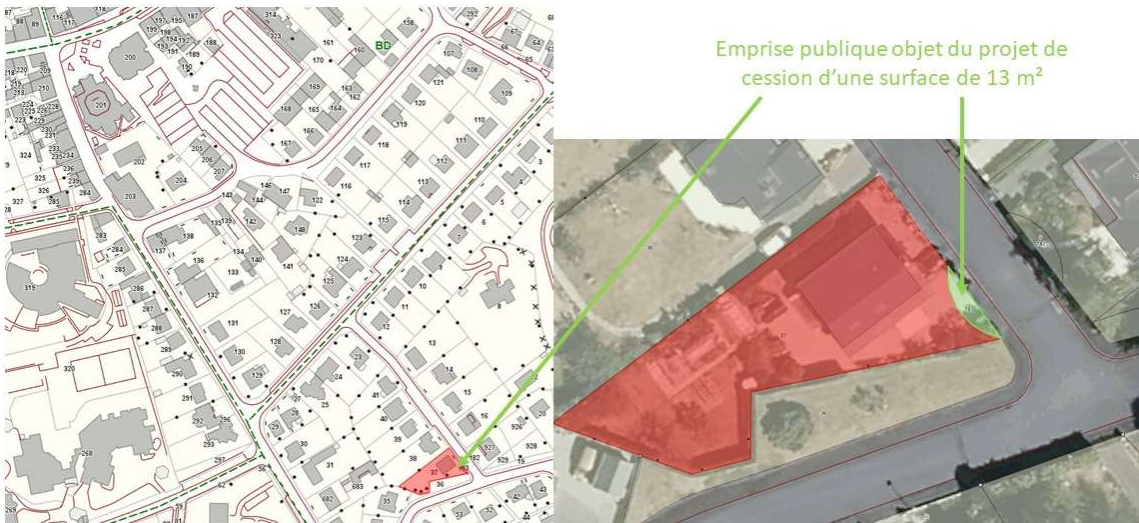
VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat en date du 22 mai 2023 ;

VU l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Services techniques, Environnement, Sécurité, Commerce » réunie le 1^{er} juin 2023 ;

CONSIDERANT que M. et Mme GAUTIER Adolphe, propriétaires de la parcelle cadastrée section BE n°37 sise 10 rue Louis Pasteur à Liffre, ont sollicité la Ville de LIFFRE par l'intermédiaire de Maître Nadège GUIMONT en date du 05 mai 2023, dans le but d'acquérir la parcelle cadastrée BE n°183, d'une surface d'environ 13 m², jouxtant leur propriété et appartenant à la Commune.

Madame Claire BRIDEL, Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme, expose que M. et Mme GAUTIER Adolphe, propriétaires de la parcelle cadastrée section BE n°37 sise 10 rue Louis Pasteur, ont sollicité la Commune afin d'acquérir la parcelle cadastrée section BE n°183, d'une emprise de 13 m². Ce terrain, aménagé d'une allée et d'un muret par M. et Mme GAUTIER, appartient à la Commune et se trouve intégré dans le lot des administrés.



Il est proposé de céder à M. et Mme GAUTIER la parcelle BE 183, d'une surface de 13 m², afin de procéder à la régularisation foncière de cette situation.

Les conditions de cessions sont les suivantes : il est proposé de céder la parcelle BE 183, suite à l'estimation par la Direction de l'Immobilier de l'Etat, au prix de 15 € HT / m², les frais annexes (notaire) étant à la charge de l'acquéreur.

La parcelle étant une propriété du domaine privé de la Commune et déjà bornée, il n'y a pas lieu de procéder à une enquête publique, ni au passage d'un géomètre.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de céder à M. et Mme GAUTIER Adolphe la parcelle cadastrée section BE n° 183, d'une surface totale d'environ 13 m² ;
- **FIXE** le prix de cession à 15 € HT / m² ;
- **DIT** que les frais annexes afférents à cette cession (notaire) seront à la charge de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires relatifs à cette cession et à la bonne exécution de la présente délibération.

A Liffré,

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ